



ferme-letreglode.fr / thomas.moreau@wanadoo.fr

## **REGLEMENT INTERIEUR 2020-2021**

Afin d'assurer le bon déroulement des activités, voici quelques modalités que nous vous demandons de lire attentivement.

### 1- RESPECT DES LIEUX

La ferme est un lieu privé ouvert au public les jours suivants.

Fermeture hebdomadaire : vendredi

Fermeture annuelle : 1 semaine en juillet, 1 semaine en août 1 semaine à Noël.

La salle d'accueil est à votre disposition les jours de cours.

### 2-DEROULEMENT DES COURS

Les mineurs sont sous la responsabilité des enseignants durant leurs cours d'équitation, et un quart d'heure avant et après l'heure effective du cours ; pour les après-midi, le délai est de 3 heures. En aucun cas, le poney club, ni les enseignants, ne pourront être tenus responsable en cas d'accident en dehors de cette durée.

L'année d'équitation 2020-2021 débute le mardi 08 septembre pour se terminer le dimanche 27 juin 2020

Nous avons compté 33 séances :

- 13 séances pour le 1<sup>er</sup> trimestre ( semaines 37-38-39-40-41-42-45-46-47-48-49-50-51)
- 14 séances pour le 2<sup>ème</sup> trimestre ( semaines 2-3-4-5-6-7-8-11-12-13-14-15-16-17)
- 6 séances pour le 3<sup>er</sup> trimestre (semaines 21-22-23-24-25-26)

Pour les cours de Baby poney 18 séances :

- 7 séances pour le 1<sup>er</sup> trimestre (Semaines 38-40-42-45-47-49-51)
- 8 séances pour le 2<sup>ème</sup> trimestre (Semaines 2-4-6-8-11-13-15-17)
- 3 séances pour le 3<sup>ème</sup> trimestre (semaine 21-23-25)

**IL N'Y AURA PAS COURS LA SEMAINE DU JEUDI DE L'ASCENSION (semaine 20)  
POUR LA RANDO DU 13 AU 16 MAI 2021**

**FETE DU CLUB LE DIMANCHE 23 MAI 2021**

### 3-PAIEMENT DES COURS

Les cours sont payables à l'inscription en 1,2, 5 fois (septembre, novembre, janvier, mars et mai) ou 10 fois (de septembre en juin).

Le paiement en chèque vacances est accepté mais non remboursable.

Les cours ne sont pas remboursables sauf pour raison médicale.

#### 4-ABSENCE DES COURS

Le planning d'attribution des poneys étant établi à l'avance afin d'équilibrer leur travail sur la journée, il est important de signaler tout manquement à un cours. L'agenda dans le bureau d'accueil est prévu à cet effet.

En cas d'imprévu, appelez au minimum 24 Heures avant pour signaler l'absence au **02 99 07 35 85 ou 06 07 35 95 10** vous pouvez nous laisser un message.

Toute séance manquée ne pourra être récupérée (sauf pour raison de santé : dans ce cas, un certificat médical devra justifier l'absence)

Les cours manqués seront rattrapables dans le trimestre et aux créneaux proposés. Afin de ne pas désorganiser les cours, 3 cours maximum sur l'année pourront être récupérés.

Les élèves montant à l'année bénéficient des tarifs préférentiels pour les après-midi pendant les vacances (suivant grille tarifaire).

#### 5-TENUE DES CAVALIERS

Le port du casque Norme NFEN 1384 est obligatoire.

La ferme en met à votre disposition. Toutefois, il est fortement conseillé d'avoir sa propre bombe.

Porter obligatoirement un pantalon, plutôt style jogging, legging, ou pantalon d'équitation. Bottes ou boots. Éviter les chaussures avec gros crampons.

#### 6-SECURITE

- Les chiens sont interdits dans l'enceinte du poney club.

-Il est interdit de fumer dans tous les locaux, autour et dans les écuries et dans l'enceinte du poney-club et du centre équestre.

- Utiliser les parkings pour garer les véhicules à moteur (voitures, motos, scooters, camions, vans...).

-Aucun jeu de ballon ni comportement risquant d'effrayer les chevaux n'est autorisé dans l'enceinte de l'établissement.

#### 7-SANCTIONS

Toute attitude répréhensible d'un usager et en particulier toute inobservation du présent règlement expose celui qui en est responsable à des sanctions qui peuvent être : mise à pied ou expulsion temporaire.

Thomas MOREAU